

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *Sc/116-07*
Séance du **23 FEV. 2007**

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

PRESTATIONS DE MISE EN ŒUVRE D'ÉVOLUTION DU PROGICIEL PROGOS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I -5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2007,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs à l'opération "Prestations de mise en œuvre d'évolution du progiciel Progos" avec la société MGDIS (56038 VANNES CEDEX), dont l'offre est conforme et économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 14 290 € HT (soit 17 090.84 € TTC), option 1 comprise,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, décision de poursuivre et prolongation des délais) et le règlement du marché nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **01 MARS 2007**
Publication **02 MARS 2007**
Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *Sc/116-07*
Séance du **23 FEV. 2007**

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

COLLEGE MOLIERE A COLMAR RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 560/06

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général 8 décembre 2005 (PPI),
- VU la délibération de la Commission Permanente du 22 septembre 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les prestations supplémentaires :
 - Travaux complémentaires liés à l'optimisation et la protection des installations de chauffage,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 560/06 conclu avec la société JUNG de SERMERSHEIM pour un montant de 8 610.00 € HT (10 297.56 € TTC) soit une augmentation de 3.03 % du montant du marché initial

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **01 MARS 2007**
Publication**02 MARS 2007**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

N° CP Se/14-07
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

**COLLEGE CASSIN A CERNAY
REFECTION DE L'ETANCHEITE DE TOITURES DES LOGEMENTS**

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 607/06

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général 08 décembre 2005 (PPI),
- VU la délibération de la Commission Permanente du 23 février 2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les prestations supplémentaires :
 - Travaux imprévus relatifs à la dépose d'un complexe d'étanchéité de toiture et traitement des déchets,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°604/06 conclu avec la société SCHOENENBERGER de COLMAR pour un montant de 1 764.45 € HT (2 110.28 € TTC) soit une augmentation de 7.68 % du montant du marché initial.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 01 MARS 2007
Publication 02 MARS 2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

N° CP 5c/116-07
Séance du 23 FEV. 2007



COMMANDE PUBLIQUE
AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LES RD 1V ET RD 121 A
HATTSTATT - TERRASSEMENTS, CHAUSSEES, ASSAINISSEMENT ET
ENGAZONNEMENT

AVENANT N°1 AU MARCHÉ 257/06

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I -5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 19 mai 2005 (5è/46-06) autorisant le Président à signer l'ensemble des documents afférents au marché,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les prestations suivantes :
 - Introduction de sept prix nouveaux,
 - Prolongation du délai d'exécution de 3 semaines,
 - Variations de quantités exécutées en plus et moins values,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°257/06 conclu avec l'entreprise TRANSROUTE de REGUISHEIM (68 890) pour un montant de 8 762,02 € HT (10 479,38 € TTC) soit une augmentation de 1,68 % du montant du marché initial.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet . 01. MARS. 2007
Publication . 02. MARS. 2007.....

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1er Vice-Président

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH

N° CP *Se/116-07*
Séance du *23* FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES NOUVEAUX SITES DU DEPARTEMENT

AVENANT N°1 AU MARCHE N°654/06

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 5è/106-06 du 24 novembre 2006 portant autorisation de signer le marché correspondant,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les fournitures supplémentaires pour les agents transférés au Département du Haut-Rhin,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°654/06 conclu avec la société ACTIV CSA CEBEA, (67404 ILLKIRCH CEDEX) pour un montant de 12 612.28 € HT (15 084,29 € TTC) soit une augmentation de 3.72 % du montant du marché initial.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet *01 MARS 2007*
Publication *02 MARS 2007*
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP Se/116-07
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

COLLEGE ROBERT SCHUMAN A VOLGELSHEIM TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION MARCHE N°96/05 - LOT N°9 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I -5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le marché n°96/05 notifié le 22 mars 2005 avec la société SDP BATIMENT de WATTWILLER, pour un montant de 170 637.12 € T.T.C.,
- VU l'avenant n°1 notifié le 13 juin 2006 pour un montant de 2 152.54 € TTC,
- VU l'information de la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la résiliation du marché n°96/05, notifié le 22 mars 2005, aux torts de l'entreprise SDP BATIMENT de WATTWILLER et l'exécution à ses frais et risques des prestations non réalisées,
- ❖ Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 01 MARS 2007
Publication 02 MARS 2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions